

DECRET N° 79/569 du 13/10/79

portant nomination de Monsieur MASSENE
Emmanuel en qualité de Directeur des
Statistiques Générales.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu le décret 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Monsieur MASSENE Emmanuel, Ingénieur des Travaux Statisti-
ques est nommé Directeur des Statistiques Générales au Centre National de
la Statistique et des Etudes Economiques.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieu-
res contraires prend effet à compter de la date de prise de fonction par
l'intéressé et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la Répu-
blique Populaire du Congo.-

Fait à Brazzaville, le 13 OCTOBRE 1979

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Plan,

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-